



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 21774

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'accélération des destructions d'emplois en France. En effet, selon les chiffres de l'INSEE dernièrement publiés, l'économie française a détruit près de 100 000 emplois dans le secteur marchand en 2012. En 2013, le nombre pourrait être encore plus important en raison d'une croissance proche de zéro, voire légèrement négative. Aussi, il lui demande s'il estime encore possible que soit tenue la promesse du Président de la République d'inverser la courbe du chômage pour la fin de l'année 2013.

Texte de la réponse

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est resté stable en mai (+100, soit +0,0%). Celui des demandeurs d'emploi en catégories A+B+C est en légère baisse, pour la première fois depuis octobre 2010 (- 3 600 en mai, soit -0,1 % sur un mois). Cette accalmie est cohérente avec certains signaux favorables observés ces dernières semaines : bonne tenue de l'intérim depuis octobre (+4,6 % en 6 mois), rebond de la production industrielle en avril, légère reprise des embauches en mai selon l'indicateur agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) (+ 6,4 % pour les embauches de plus d'1 mois). Venant après une progression particulièrement forte en mars et avril, cette stabilisation de mai s'inscrit dans une tendance qui reste à la hausse, et le restera dans les mois à venir. Ce résultat, qui n'est pas encore le retournement attendu, est un encouragement à poursuivre les efforts en vue de l'inversion durable de la courbe du chômage. La grande conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin 2013 est venue souligner -et encore amplifier- cette mobilisation immédiate et générale, grâce à un engagement de tous les acteurs. A l'appui de la politique économique en faveur de la croissance, la politique de l'emploi vise trois objectifs : réussir la montée en puissance des dispositifs d'accès à l'emploi ; aider les entreprises à maintenir l'emploi face aux difficultés conjoncturelles et permettre aux demandeurs d'emploi de saisir toutes les opportunités d'embauche. Près de 33 000 jeunes auront été embauchés en emploi d'avenir fin juin, conformément aux prévisions (1/3 de l'enveloppe au premier semestre du fait d'une montée en puissance progressive). Parallèlement, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a appelé les partenaires sociaux, lors de la Grande conférence sociale, à intensifier les négociations sur le contrat de génération dans les entreprises et les branches, pour amplifier le bon démarrage du dispositif dans les petites entreprises. La loi sur la sécurisation de l'emploi a été promulguée le 14 juin 2013. Beaucoup des dispositifs sont désormais opérationnels : accords de maintien de l'emploi, activité partielle, procédure d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi. Enfin, un plan d'action a été décidé à la Grande conférence sociale. L'objectif est de mobiliser d'ici la fin de l'année au moins 30 000 formations supplémentaires pour permettre à des demandeurs d'emploi d'acquérir les qualifications nécessaires pour saisir des opportunités d'embauche aujourd'hui non satisfaites faute de candidats qualifiés.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21774

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3254

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8546